

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2017

- 1- **Cession à l'amiable de la caserne au Syndicat Départemental et de Secours :** suite au courrier du Préfet, les membres du Conseil Municipal avaient le choix entre céder en pleine propriété la caserne soit à la Commune de LANMEUR soit au SDIS , ils ont opté à l'unanimité pour le SDIS.

- 2- **Modification des horaires et du tableau des emplois :** A la demande d'un agent du service scolaire, son horaire s'est vu diminuer de 4h pendant les semaines d'école et l'horaire d'un autre agent s'est vu augmenter du même temps (modifications inscrites au tableau des emplois)

- 3- **Désignation d'un référent Infra-Polmar :** Monsieur Stéphane BOUGET a été désigné à l'unanimité avec le Maire en suppléant.

4- **Demandes de subventions :** il a été accordé

- une subvention de 500€ à l'association du musée qui gérera en direct avec le propriétaire de la pâture (les élus ayant trouvé que le montant de la location est élevé, des discussions sont à envisager avec le propriétaire)

- Une subvention de 200€ à l'association de Gymnastique Rythmique et Sportive pour le championnat de France de GRS car une enfant de GUIMAEC va y participer.

(un élu a proposé que Morlaix Communauté subventionne l'événement, le Maire lui a répondu que seuls les grands événements sportifs se déroulant sur le périmètre de l'agglomération étaient subventionnés)

5- **Liste des marchés publics de 2016**

N° 2016- 31 renouvellement 2016

Type : marché de travaux

Procédure : procédure adaptée

Prix : marché à bons de commande 2013-2014-2015-2016

Min T.T.C : 20 000€

Max T.T.C : 150 000€

Date de notification : 23 mars 2016

Attributaire : l'Entreprise COLAS CENTRE OUEST SA – 3 rue Fernand Forest – BP 50 163 – BREST Cedex 9

*6-**Le rapport d'activités du SDEF** a été présenté par Jean-Charles CABON qui a tout d'abord énuméré les compétences, les élus en charge localement, le financement. Puis André NEDELEC a évoqué l'intérêt pour la Commune si le SDEF relançait un appel d'offres en 2017 pour des tarifs plus avantageux (Guimaëc ne s'était pas inscrit sur celui de 2016), il a exposé la possibilité d'un contrat de maintenance par point lumineux qui sera étudié plus précisément lors d'un prochain conseil et pour terminer il a expliqué que la Commune s'était positionnée sur la liste d'attente pour avoir une borne de rechargement électrique.*